

C.C.A.S.
de
PLOEMEL



Analyse des Besoins Sociaux de Ploemel

2022-2023

Rapport finalisé et validé par le comité de pilotage le 30 janvier 2023

CCAS de PLOEMEL



Sommaire

P3: Avant propos - objectifs de l'ABS

P4 à 5: La démarche - le calendrier- approche quantitative et qualitative

P6 : Quelques données socio-démographiques sur Ploemel

P7-8 : Situation géographique - population

P9 : Services et équipements

P10 : Les problématiques retenues

p 10-16 : la mobilité

p 11 : résultats du questionnaire mobilité

p 12-14 : les enseignements

p 15 : le plan d'actions mobilités 2022-2027 de l'intercommunalité AQTA

p 16 : les perspectives envisageables et les propositions du comité du pilotage

p 17-24 : l'isolement

p 17 : de quoi parle-t-on ? Méthode.

p 18-19 : le constat partagé des professionnels médico-sociaux

p 20-24 : les entretiens individuels auprès d'un panel de personnes âgées

p 21 : les questions abordées

p 22-24 : les résultats des entretiens

P 25-28 : position du CoPil quant aux actions à privilégier

P 28 : remerciements et conclusion



Analyse présentée par Jean-Luc Le Tallec, Maire, président du C.C.A.S. et Sylvie Morvant, adjointe aux affaires sociales, vice-présidente du C.C.A.S.

Réalisée par Manuel Poder, responsable du C.C.A.S.

sous la direction de Carole Guerne, directrice générale des services.

Avant Propos

Le Centre Communal d'Action Sociale de Ploemel a le plaisir de présenter sa première Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Pour rappel le C.C.A.S. a pour obligation légale de présenter une ABS à minima une fois par mandat.

L'ABS : qu'est-ce ? Il s'agit d'un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social sur la commune de Ploemel. Pour vulgariser : l'ABS c'est réaliser une photographie à un instant "T" de sa commune et de sa population afin de produire une connaissance des attentes de celle-ci. L'ABS permet d'avoir une vision plus claire des réalités sociales.

Le décret du 6 mai 1995 (revu par décret du 21 juin 2016) indique :

Art R 123.1. _ I _ Les centres communaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

Pour cette première mouture, le Centre Communal d'Action Sociale a fait le choix de s'intéresser à l'ensemble de la population au travers de la thématique de la mobilité et plus particulièrement à la population des personnes âgées au travers de la question de l'isolement. Ces choix ont également été présentés en conseil municipal.

Objectifs



- Il s'agit de réduire les inégalités : par exemple d'accès à la santé, au logement, aux services.
- De répondre aux attentes de la population : actions et moyens qui permettent aux habitants de trouver dans leur commune les conditions de bien y vivre.



la démarche

Comme indiqué plus haut, il s'agit de la première analyse des besoins sociaux menée par le CCAS de Ploemel.

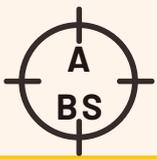
Aussi pour répondre à cette obligation, nous avons décidé de communier dans un même temps : une formation à la démarche de l'analyse des besoins sociaux et la démarche elle-même.

Cette formation est proposée en partenariat par le Centre national de formation de la fonction publique territoriale et l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales. La spécificité de cette formation réside dans le fait qu'elle soit composée de binômes élu-agent, et que chaque collectivité puisse avancer dans la réalisation de son ABS avec l'avancée du parcours de formation.

Ces temps de formation ont réuni onze communes participantes à raisons de sept ateliers répartis sur onze mois, permettant donc de progresser dans sa démarche en étant à la fois accompagné par les formateurs et dans un échange collaboratif avec les autres "communes-stagiaires".

Une méthodologie adossée à un calendrier :

Etapes	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	
formation à la méthodologie abs (1 élu-1 agent)	■																		
constitution du comité de pilotage abs validation en CA du CCAS et en conseil municipal, choix des thématiques : mobilité et isolement des personnes âgées			■																
1ère réunion du copil : échange sur les thématiques, méthodologie, définition des problématiques recueil de données sur les thématiques retenues						■	■			■									
2ème réunion copil : échanges entre les membres, détermination des outils de recueil à créer création des outils de recueil de données : questionnaire mobilité diffusion du questionnaire sur la mobilité							■	■		■	■								
isolement : rencontre d'échanges avec les professionnels du médico-social										■									
mobilité : traitement des résultats du questionnaire et information aux membres et à la population 3ème réunion copil, mobilité : présentation des résultats du questionnaire mobilité, isolement : réalisation d'un guide d'entretien et détermination d'un panel de personnes interviewées												■	■		■				
mobilité : validation et prise de connaissance du plan d'action mobilité de l'intercommunalité : AQTA isolement : enquêtes au domicile des personnes choisies rédaction du rapport																		■	■



Une approche quantitative

- Afin de réaliser un état des lieux
- informations collectées principalement via Platoss (la plateforme d'observation sociale et sanitaire de Bretagne) et des partenaires institutionnels : l'Espace Autonomie Santé, l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique

1 comité de pilotage ABS composé de 6 membres : 3 élus, 2 membres nommés du CCAS, 1 personne issue de la société civile, 1 agent du CCAS

Une analyse quantitative avec des données de 2019-2020 issues du logiciel PLATOSS,

Étude de l'intercommunalité AQTA commandée à Transamo sur le devenir de la liaison Auray-Quiberon-Les îles.

Une approche qualitative

- Une démarche participative mobilisant des acteurs en lien avec les thématiques retenues, ainsi que la population
- Pilotée par un comité de pilotage

des acteurs rencontrés en réunion d'échanges ou entretien

- professionnels de santé (infirmière, pharmacienne)
- professionnels de l'aide à domicile, auxiliaires de vie, responsable service.
- agent Espace Autonomie Santé
- Association de lutte contre l'isolement : dispositif Monalisa, Service Civique Solidarité Seniors
- Agent chargé de mission Mobilité Auray Quiberon Terre Atlantique

1 questionnaire diffusé à l'ensemble de la population sur la thématique de la Mobilité

Des entretiens à domicile menés auprès d'une vingtaine de Ploemelois et Ploemeloises sur la thématique de l'isolement

Quelques données socio-démographiques sur Ploemel

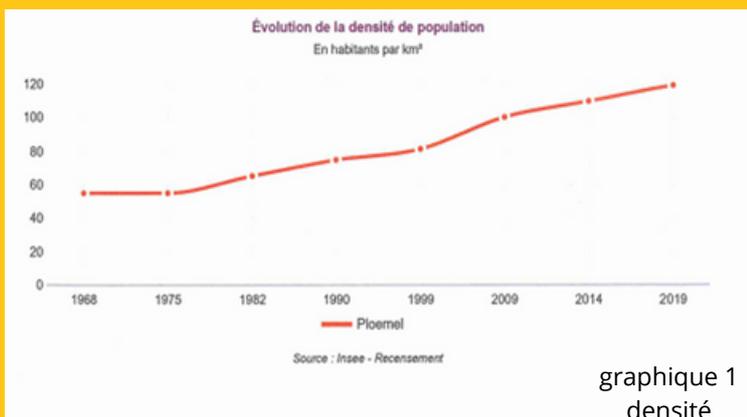


situation géographique

Ploemel est une commune de 3032 habitants (recensement de 2021) et d'une superficie de 25km², située dans le département du Morbihan en région Bretagne. Rattachée au canton de Quiberon, à moins de dix kilomètres de l'océan, Ploemel est toutefois considérée comme une commune rurale. Elle est également membre de l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique depuis sa création en 2014. Il s'agit d'un espace à forte attractivité touristique, en particulier autour des communes littorales allant d'Étel à l'ouest jusque Locmariaquer à l'est, porte d'entrée sur le golfe du Morbihan et bien sûr la presqu'île de Quiberon.

Elle est idéalement positionnée à 6 kilomètres d'Auray, la ville centre des activités de la communauté des communes, et respectivement à 26 et 38 kilomètres de Vannes (préfecture et ville d'activité professionnelle) et de Lorient, toutes deux accessibles par la RN 165 (route nationale express). Enfin Ploemel se compose d'un bourg et de nombreux villages plus ou moins éloignés de celui-ci, et est traversé d'est en ouest et du Nord au Sud par 4 routes départementales, qui on le verra sont un obstacle aux mobilités douces.

la population



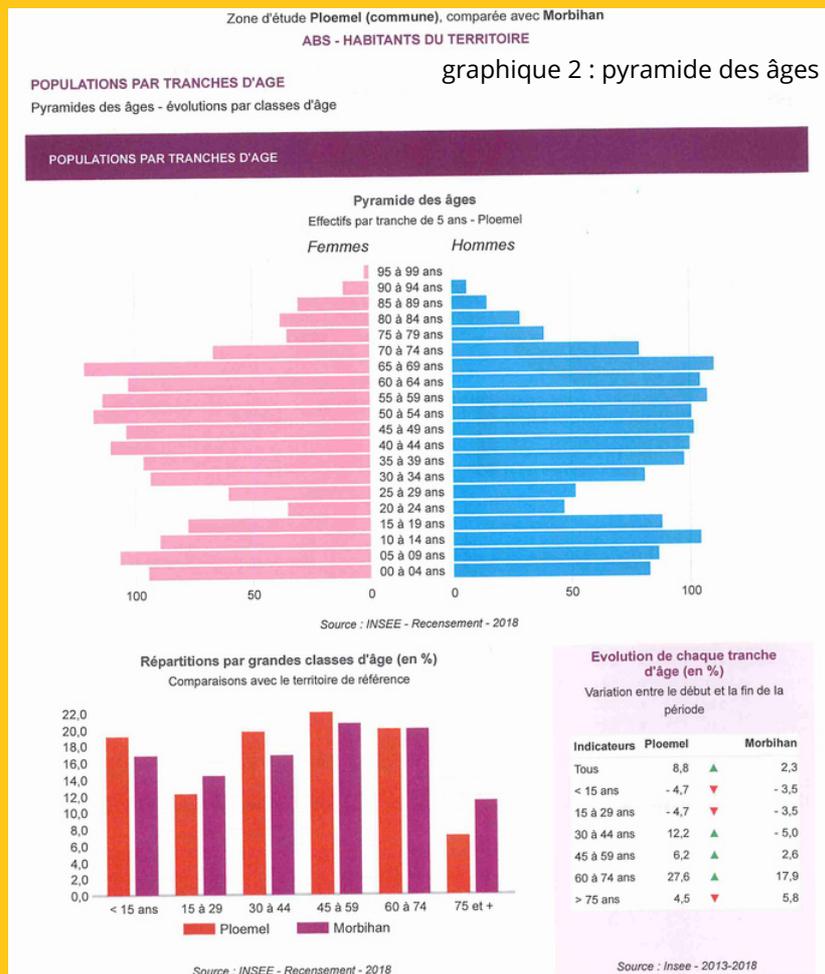
La population de Ploemel est en augmentation constante et régulière depuis le milieu des années 1970, avec aujourd'hui près de 3000 habitants. Les prospectives permettent d'envisager une population de 3500 habitants à l'horizon 2030 (graphique 1).

La composition par tranche d'âge des Ploemelois laisse apparaître que les 45-59 ans sont les plus nombreux représentant 22% de la population, talonnés de près par les 60-74 ans (20%) et les 30-44 ans (19,8%). Concernant les jeunes, il est à noter que la part des moins de 15 ans est importante avec 19%, nettement supérieur à la moyenne du Morbihan (16.5%). Ceci est toutefois à nuancer car sur la période 2013-2018 : la part des moins de 15 ans a diminué de 4.7% alors que sur la même période les 60-74 ans ont progressé de 27.6%. (graphique 2).

Ceci démontre que le département du Morbihan est extrêmement attractif et particulièrement pour les retraités, cette tendance a été accélérée par la pandémie de covid et les effets du changement climatique. Cette attractivité a pour conséquence d'une part d'entraîner une raréfaction du logement et une augmentation des prix d'achat de biens.

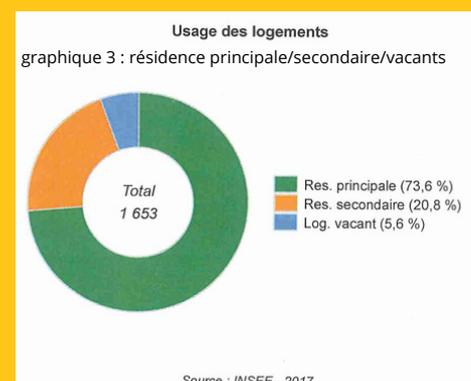
D'autre part elle contribue à un vieillissement de la population, il est vrai moins important que la moyenne du département et moins que sur les communes à proximité : pour qui la part des 60 ans et plus représente un pourcentage très élevé de la population :

Ploemel : 26.9%
Belz : 49,9%
Erdeven : 36.9%
Etel : 51.5%
Locoal-Mendon : 23.1%
Morbihan : 31.3%



Un nombre important de résidences principales

Contrairement aux communes littorales de l'intercommunalité, Ploemel possède un taux de résidents à l'année élevé avec 73.6% de résidences principales (graphique 3)



Services et équipements

Une commune dynamique disposant de nombreux services et équipements :

- Deux écoles primaires (1 publique et une privée comptant environ 380 enfants)
- Une médiathèque communale intégrée au réseau des médiathèques Terre Atlantique
- Deux médecins, deux dentistes, plusieurs kinésithérapeutes, 2 cabinets infirmiers, ostéopathes, pédicure...
- Des commerces de proximité : supérette, café-restaurants, coiffeurs, boulangeries...
- des équipements de tourisme et loisirs : hôtels, hébergements insolites, parcs de loisirs, campings
- 1 golf 27 trous de renommée nationale
- L'absence de grande surface : présente à Auray (6kms), Belz (11kms), Erdeven (7kms).
- Des collèges (publics et privés) sur Carnac, Etel, Auray.
- Des lycées sur Auray, Vannes, Lorient, Etel.



Les problématiques retenues

La mobilité

Les questions de mobilité s'appuient sur 2 études :

- 1 réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale : à travers un questionnaire diffusée à l'ensemble des Ploemelois sous une forme papier ou sous une forme dématérialisée en ligne : via surveymonkey.
- une étude sur la liaison Auray-Quiberon-les îles comportant des éléments de déplacements des Ploemelois.

Le questionnaire ploemelois :

- 1) Où habitez-vous à Ploemel ?
 - Bourg
 - Village
- 2) Comment vous déplacez-vous pour ?
 - Aller au travail :
 - Aller à l'école, au collège, en études supérieures :
 - Faire vos courses/achats alimentaires :
 - Vos loisirs :
 - Voir votre famille/vos amis :
- 3) Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements ?
 - Non
 - Oui
 - Lesquelles ?
- 4) Aimeriez-vous changer votre mode de déplacement ?
 - Non
 - Si oui : pour lequel ?
- 5) Quels sont les freins éventuels à ce changement ?
- 6) Parmi ces services quels sont ceux que vous souhaiteriez voir créés ou améliorés (merci de les classer par ordre de priorité, 1 désignant le choix prioritaire) ?
 - Trottoirs
 - Cheminements piétons
 - Pistes cyclables
 - Transport à la demande
 - Extension des horaires de bus
 - Création de ligne de bus
 - Aire de covoiturage
 - Parkings voitures
 - Extension de l'usage de la ligne SNCF « du tire-bouchon »
 - Autres :

Pouvez-vous indiquer votre tranche d'âge

Moins de 15 ans

30 à 44 ans

60 à 74 ans

15 à 29 ans

45 à 59 ans

75 ans et plus



CCAS

Mobilité

Analyse des résultats des questionnaires



Élue aux affaires sociales

Sylvie Morvant
5^{ème} adjointe aux affaires sociales, à la santé et du CCAS

Un grand remerciement aux participants à ce questionnaire. Grâce à votre participation le comité de pilotage en charge de l'analyse des besoins sociaux, va pouvoir poursuivre ses réflexions sur la question de la mobilité. Ces données vont nous permettre de rentrer dans la phase de proposition d'actions en fonction des moyens de la collectivité.

Résultat de l'enquête
En scannant le QR code



Q1 - Où habitez-vous à Ploemel ?

Sur les 297 répondants dont 84 habitent le bourg et 213 les villages.

Q2 - Comment vous déplacez-vous pour aller au travail ?

85% utilisent la voiture contre 8.5% à vélo et 2% le train, un peu plus de 1% à pied. Le bus et le covoiturage restent marginal.

Q3 - Comment vous déplacez-vous pour aller à l'école, lycée, études ?

45% se déplacent en voiture, 34% utilisent le bus, 9% le vélo ou la trottinette, 7% à pied et 4,5% utilisent le train.

Q4 - Comment vous déplacez-vous pour faire vos courses/achats ?

77% utilisent leur voiture contre 13% à vélo et 10% à pied.

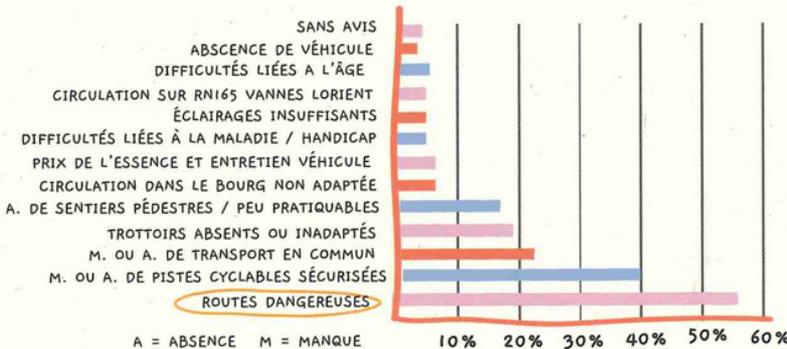
Q5 - Comment vous déplacez-vous pour vos loisirs ?

64% utilisent leur voiture, 20% un vélo et 15% se déplacent à pied.

Q6 - Comment vous déplacez-vous pour voir votre famille/vos amis ?

76% utilisent leur voiture, 12% se déplacent à pied et 11% en vélo, 1% utilise le train.

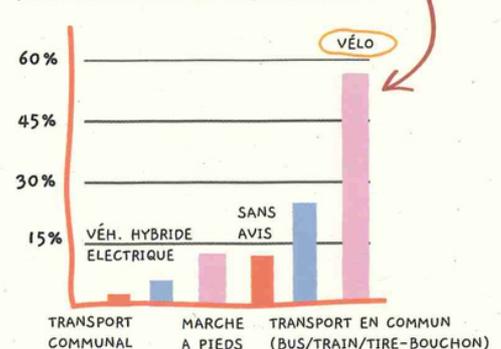
Q7 - Lors de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous ?



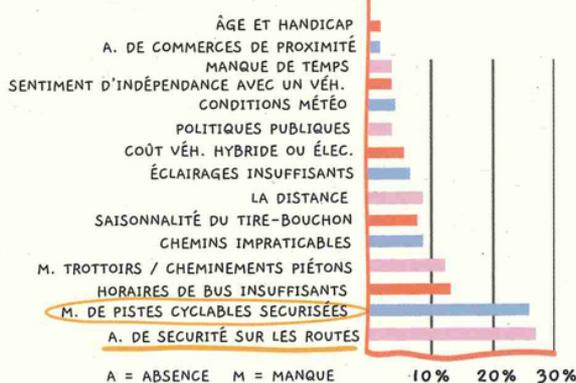
Q8 - Aimeriez-vous changer votre mode de déplacement principal ?

52% souhaitent changer leur mode principal de déplacement, 19% ne le souhaitent pas et 29% n'ont pas répondu à cette question.

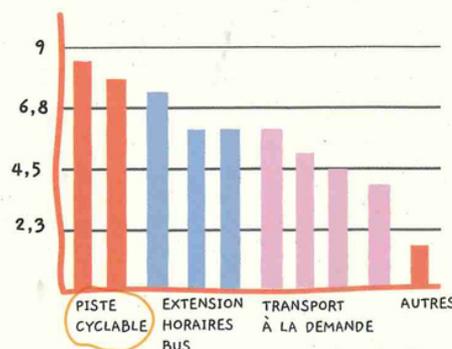
POUR QUEL MODE DE DEPLACEMENT ?



Q9 - Quels sont les freins éventuels à ce changement ?



Q10 - Quels sont les services que vous souhaitez voir créés ou améliorés ?

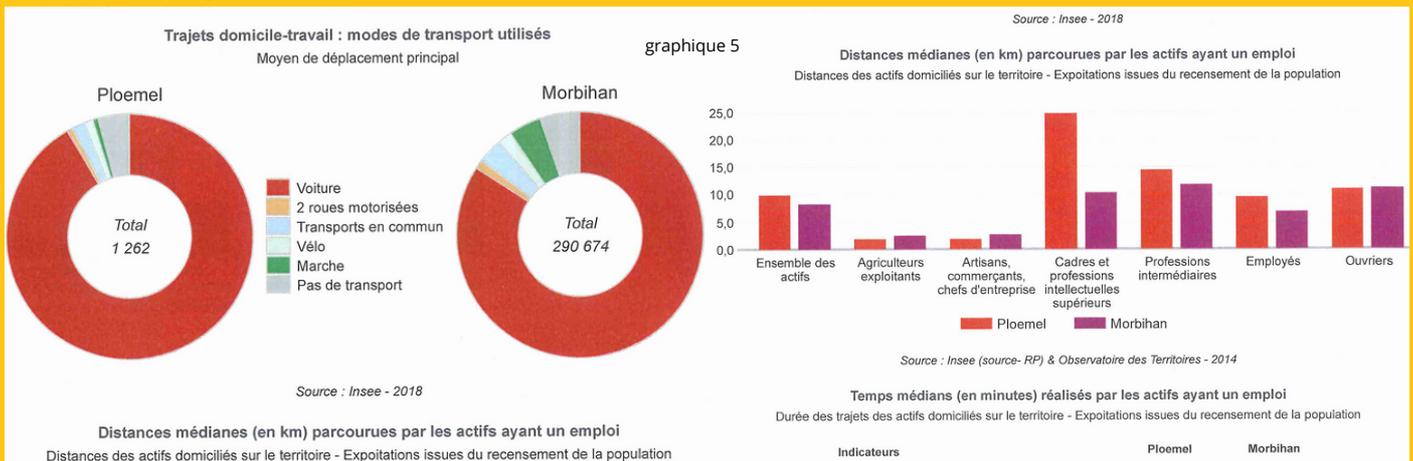


Les enseignements du questionnaire

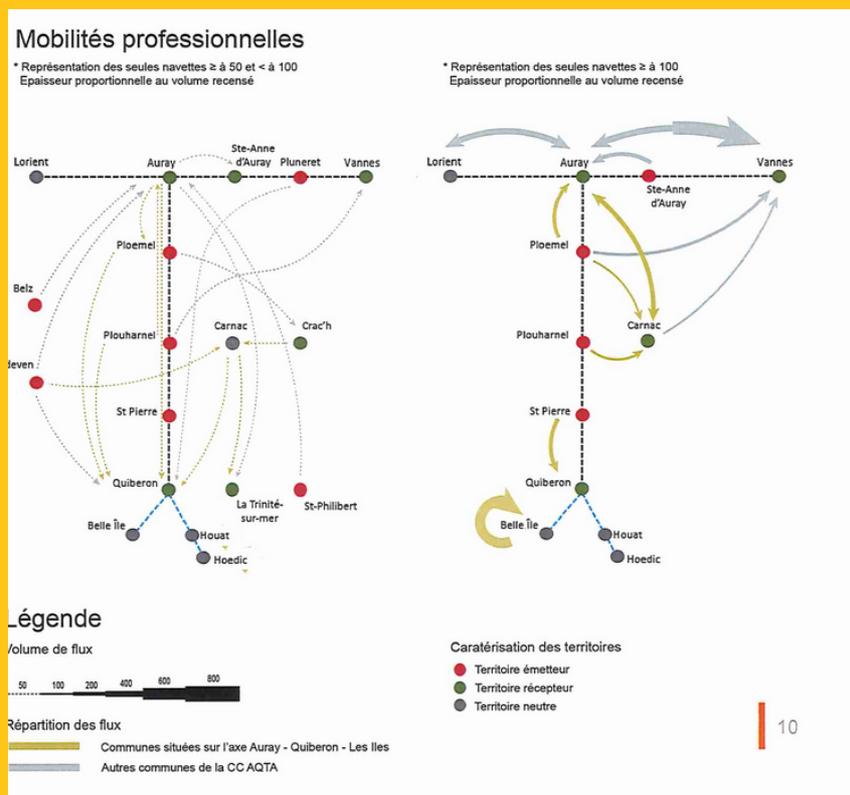
taux de réponse : 15,6% - 297 réponses sur 1900 distribués

- 1) un usage massif de la voiture :

Pour se rendre au travail, 85% des répondants affirment utiliser leur voiture. Ceci est d'ailleurs confirmé par les chiffres 2018 de l'Insee qui indiquent 90% d'utilisateurs contre 84% pour l'ensemble des Morbihannais. Ce chiffre corrélé au temps nécessaire aux actifs pour se rendre à leur travail (graphique 5), ainsi que le manque de transport en commun expliquent cet usage massif du véhicule individuel. Un usage majoritaire que l'on retrouve également pour les courses, les loisirs, les visites familiales.



A noter que le chiffre sur le temps de parcours réalisé par les actifs permet de confirmer les données de l'étude de la société Transamo commandée par l'intercommunalité AQTA. Cette étude indique les déplacements majoritaires des Ploemelois pour se rendre sur les foyers d'emploi : les deux principaux réceptacles des actifs Ploemelois sont : Auray et Vannes (400 navettes par jour), viennent ensuite Carnac (106 navettes par jour), Quiberon et Crach. Lorient étant moins fréquentée par les travailleurs et travailleuses ploemelois(es).



- 2) un manque de solutions de transport en commun :

La seule ligne régulière traversant Ploemel relie Belz à Auray, 3 trajets permettent le matin de rejoindre Auray et 3 trajets l'après-midi relient Belz (graphique 6). A ce sujet on note que les répondants aux questionnaires placent en 4ème position sur 10 la création, l'extension des horaires de bus à égalité avec l'extension de l'usage du tire-bouchon lorsque l'on demande quels services ou équipements ils souhaiteraient voir créés. Cette demande passe même en 2ème position pour les 15-29 ans, à priori plus sensibles à l'usage des transports en commun. 7 personnes sur 19 répondants de 15 à 29 ans évoquent le manque de transport en commun essentiellement vers Auray ou Carnac.

"Pas assez de transport en commun pour Auray/Carnac, c'est un problème pour les ados (code 131)" "notamment pratiquer une activité sportive ou culturelle sur Auray nécessite beaucoup de déplacements pour mes parents (code 232)". "absence de solutions collectives pour les trajets domicile/travail, et concernant la ville centre Auray (code 179)"

A noter, que concernant les déplacements pour se rendre à l'école, l'usage du bus monte à 34% contre 45% pour l'usage de la voiture. Hormis les lignes régulières (ci-bas), les transports scolaires sont organisés vers les collèges et lycées d'Auray, Carnac et Etel.

LIGNE 18 BELZ ÉTEL AURAY			
Codification des Services	1801	1803	1805
Jours de circulation Sauf dimanche et jours fériés	LMMeJV	LMMeJVS	LMMeJVS
FONCTIONNEMENT en	Période scolaire Vacances scolaires		
Particularités	(1)		
Belz La Poste	I	08.15	11.45
Belz Les Quatre Chemins	I	08.17	11.47
Etel Gare Routière ⁽¹⁾	06.35	08.20	11.50
Erdeven Gare Routière	06.40	08.27	11.57
Ploemel Centre	06.50	08.34	12.04
Auray place du Loch 	07.03	I	I
Auray Porte Océane 	06.59	08.42	12.15
Auray Le Ballon - JF Kennedy 	07.05	08.50	12.20
Auray Gare SNCF 	07.15	09.00	12.30

graphique 6



LIGNE 18 AURAY ÉTEL BELZ				
Codification des Services	1800	1804	1802	1806
Jours de circulation Sauf dimanche et jours fériés	LMMeJVS	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJVS
FONCTIONNEMENT en	Période scolaire Vacances scolaires			
Particularités	(1)			
Auray Gare SNCF 	12.40	17.00	17.05	18.15
Auray Le Ballon - JF Kennedy 	12.48	17.05	17.30 ⁽²⁾	18.25
Auray Porte Océane 	12.53	17.10	17.35 ⁽²⁾	18.31
Auray place du Loch 	I	I	I	I
Ploemel Centre	13.00	17.20	17.44 ⁽²⁾	18.40
Erdeven Gare Routière	13.05	17.28	17.55 ⁽²⁾	18.49
Etel Gare Routière ⁽¹⁾	13.13	17.38	18.03 ⁽²⁾	18.56
Belz Les Quatre Chemins	13.22	17.42	18.07 ⁽²⁾	19.00
Belz La Poste	13.25	17.46	18.10 ⁽²⁾	19.03

- 3) des difficultés de déplacements :

- la dangerosité des routes (30%)
- L'absence de pistes cyclables sécurisées (21%)
- L'absence ou le manque de transport en commun (12%)
- L'absence de trottoirs ou de cheminement adaptés (10%)

- 4) Une volonté d'utiliser des modes de déplacements plus doux mais en sécurité :

51.5% des répondants souhaitent changer de mode de déplacement, parmi ceux-ci 103 (74%) personnes souhaitent adopter le vélo. 37 personnes les transports en commun.

- 5) Les freins à ce changement sont sans surprise :

- l'absence de pistes cyclables sécurisées/la dangerosité des routes
- horaires de bus insuffisants
- manque de trottoirs, cheminements piétons praticables

- 6) les souhaits en matière de services à créer

- 1 : des pistes cyclables
- 2 : des cheminements piétons : attente particulièrement fortes sur la sécurisation des déplacements entre le bourg et les sorties de bourg :
 - bourg/rue de la grotte/kerran/kerivin
 - bourg/keroulin
 - bourg/kergounio

"ne peut plus se rendre au bourg à pied car absence de chemins pour piétons" (code 24)

- 3 : des trottoirs pour les raisons identiques à la création de cheminements doux
- 4 ex-aequo : extension horaire bus/extension de l'usage du tire-bouchon/création de ligne de bus

Enseignements complémentaires et des nuances en fonction de l'âge :

- les répondants sont principalement intéressés par des déplacements facilités (piste cyclable ou transports en commun) vers Auray : lieu des commerces/des services médicaux/des lycées et dans un deuxième temps vers Carnac (les plages/les loisirs/emplois).

"Navette Ploemel/Auray plusieurs fois par jour (code 27, 30, 52)" "Point de rencontre en été pour les personnes allant sur Carnac sans besoin de faire du stop" (code 247) "manque de piste cyclable vers Auray (code 108)"

- **L'attente en transports en commun** est particulièrement présente **chez les 15/29 ans** qui souhaitent pouvoir être plus autonomes, disposer de correspondance avec les lycées notamment en provenance et à destination de Vannes. Mais aussi par les 60 ans et plus.
- **Le transport à la demande** particulièrement sollicité par les 60-74 ans : **3ème position** et par les 75 ans et plus : **1ère position des services à créer**.

"éloigné du bourg à mon âge" (code 99), "absence de véhicule" (code 86),

Un outil important : le plan d'action mobilités 2022-2027 de l'intercommunalité d'Auray Quiberon Terre Atlantique

1) la compétence mobilité :

- prise de la compétence Mobilité par AQTA : 26 mars 2021.
- l'existant :
 - transports publics de voyageurs : gestion auray-bus, TiBus et transport à la demande.
 - animation et coordination de la politique de mobilité (liaisons cyclables, covoiturage)
 - création, aménagement et entretien voirie communautaire : réalisation axe cyclable (Trinité sur Mer-Carnac-Plouharnel) et aménagement d'axes cyclables dans les parcs d'activités communautaires.

2) Le plan d'action des mobilités 2022-2027 :

- Il s'appuie sur le projet de territoire et plus précisément son enjeu 3 "Aménager notre territoire en préservant nos équilibres"
- Il se décline en 44 actions prioritaires en court, moyen et long terme autour de cinq thématiques
 - **Alternatives à la voiture individuelle**, ex d'action : "développer un système de covoiturage dynamique" (court terme)
 - **Mode Actifs**, ex d'action : "valider une maîtrise d'ouvrage directe par AQTA sur des axes cyclables très structurants" (court terme)
 - **Transports collectifs**, ex d'action : "travailler à de nouveaux réseaux de transports collectifs (réguliers ou à la demande)" court terme
 - **Changements de comportement**, ex d'action "réaliser le plan de déplacement de la communauté de communes" (court terme)
 - **Autres actions**, ex d'action "développer des actions de transport solidaire" (moyen terme).

Le plan d'actions complet se trouve en annexe.

Les perspectives envisageables et propositions du Comité de Pilotage

s'attacher à développer des cheminements sécurisés entre le bourg et les sorties du bourg

- Bourg/rue de la grotte/Kerran/Kerivin
- Bourg/Keroulin
- Bourg/Kergounio

Contraintes :

- coût : programmation pluri-annuelle
-

développer une piste cyclable sécurisée vers ville centre Auray, le long des routes départementales D 105 et D 22

- Mise en relation avec le département
- Mise en relation avec AQTA : plan action mobilités "valider une maîtrise d'ouvrage directe par AQTA sur des axes cyclables très structurants"
- financements état et région

Contraintes :

- routes départementales : compétence départementale
-

Réfléchir autour du transport à la demande pour les personnes âgées et ou isolées

- Avantages :**
- véhicule 9 places existant, adapté au handicap
 - gestion communale
 - recherche financement CAF question mobilité

Contraintes :

- Nécessite de mettre un agent à disposition

L'isolement

1) Isolement : de quoi parle-t-on ?

Entre 2010 et 2015, la Fondation de France mesurait la solitude selon la définition suivante "sont considérées comme en étant en situation d'isolement objectif les personnes qui n'ont aucune relation sociale significative au sein des cinq grands réseaux de sociabilité : réseau familial, réseau professionnel, réseau associatif, réseau amical, réseau de voisinage." En 2016, la Fondation de France a modifié sa collecte de données en optant pour une étude en ligne, excluant de fait les personnes âgées isolées numériquement.

Depuis 2017, l'association Les Petits Frères des Pauvres qualifie l'isolement par rapport à la fréquence des contacts physiques avec quatre grands cercles de sociabilité : famille, amis, voisins et réseau associatif et s'attachent à analyser la qualité de la relation.

2) Quelle méthode pour Ploemel ? :

Pour traiter de ce sujet, le comité de pilotage a fait le choix de construire son questionnaire autour de consultations.

A) consultation de professionnels

B) enquêtes individuelles auprès d'un panel de personnes âgées.

A) consultation des professionnels

Qui ?

L'objectif étant d'avoir un retour le plus large possible de la part de professionnels en contact direct avec le public concerné, le groupe se compose de la manière suivante :

- 3 auxiliaires de vie dont 2 du CCAS de Ploemel et la co-gérante du service d'aide à domicile Cocooning Services
- des professionnels de santé : 1 infirmière DE du cabinet Typique, 1 pharmacienne de la pharmacie Jan de Ploemel également trésorière du territoire de santé d'Auray.
- L'Espace Autonomie Santé représenté par la responsable prévention : Mme Le Leuch.

Quels constats ?

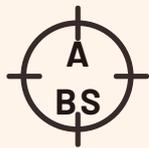
Mme Le Leuch nous présente un point chiffré des accompagnements réalisés sur Ploemel en 2021 par l'Espace Autonomie Santé.

9 foyers ont été suivis pour des demandes variées :

- Proche aidant hospitalisé,
- Recherche de solution d'accompagnement ou de solution d'hébergement temporaire.
- Recherche de solutions financières.

Qui sollicite l'Espace Autonomie Santé ?

- L'hôpital
- Le CCAS
- 1 famille



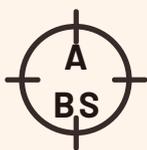
Un constat partagé par les professionnels de santé et du secteur médico-social (infirmières libérales/auxiliaires de vie/responsable prévention espace autonomie santé Auray-Vannes/Pharmacienne)

Chacun constate une modification des comportements depuis la pandémie : des personnes qui ne sortent plus, perte de confiance en soi et confiance dans les autres. Elles n'ont pas toujours repris leurs activités sociales en raison de la peur de la maladie, et de fait, ont perdu leur réseau de connaissance. Le contexte sanitaire a modifié les comportements.

Mme Elisabeth Jan : trésorière du territoire de santé Auray indique que la prise en soins et l'accompagnement de la personne âgée d'une manière globale est un des axes de travail retenu par l'Agence Régionale de Santé. L'objectif étant de s'assurer que les services seront adaptés à la part grandissante des personnes âgées présentes sur le département. Il manque des structures, il manque de professionnels médico-sociaux. La réflexion s'attache aussi à la question du domicile en raison de la volonté des Français de rester vivre à domicile plutôt qu'en Ehpad. Cela implique l'adaptation de l'habitat et de pouvoir disposer facilement de l'ensemble des services à domicile.

L'ensemble des professionnels médico-sociaux présents s'accordent pour dire que les Ploemelois accompagnés diront rarement qu'ils se sentent isolés. Mais, plusieurs personnes leur demandent de prendre du temps, de s'asseoir et de discuter avec elles. Pour les personnes seules : « le plus dur c'est le week-end et le changement d'heure ». Avec les nouvelles organisations familiales les enfants ne sont pas forcément proches, ils travaillent dans d'autres régions voire à l'étranger. Il y aussi une part toujours en augmentation de personnes, extérieures à la Bretagne, venues s'installer à la retraite qui se retrouvent sans familles, qui vieillissent et se retrouvent isolées.

Face à ces situations, les acteurs présents remontent l'importance des services de proximité. Que ce soit la pharmacie (lieu de passage et d'échanges), les infirmières ou les auxiliaires de vie (intervenant à domicile), chacun à son niveau permet de créer du lien et de faire remonter des informations (préoccupantes ou pas) et de maintenir ce lien. Toutefois, les personnes qui ne sont pas accompagnées restent plus invisibles, les signalements du voisinage, de la famille ou des services sociaux peuvent contribuer à un meilleur repérage.



Quelles solutions, quelles actions évoquées par les professionnels ?

-Au niveau national, il existe des dispositifs : **·MoNa Lisa** : Mobilisation Nationale contre L'isolement des Agés. Il s'agit d'une association qui met en place des groupes de bénévoles se rendant au domicile des personnes en recherche de liens, de contacts. La limite du bénévolat : implique un cadrage, un accompagnement (posant des limites dans l'accompagnement, ce que l'on peut faire, ce qui n'est pas du ressort de l'intervenant)
·D'autres associations : St-Vincent de Paul, Simon de Cyrène (accompagnement personnes handicapées), les petits frères des pauvres, le secours populaire...

·**L'intervention de service civique** : Service Civique Solidarité Senior. Des jeunes mettent en place des activités à destination des personnes âgées (visite à domicile, animations...). Rémunérés par la collectivité pour une durée de 6 à 8 mois. Contrainte : les personnes s'attachent et quand elles s'en vont, c'est plus difficile.

·**La place de l'aide à domicile, auxiliaire de vie** : elle a su gagner la confiance de la personne âgée, elle la connaît bien. Certains participants proposent que le CCAS financent des temps d'interventions, d'activités (lecture, sortie, activités manuelles, jeux...) menées par les auxiliaires de vie volontaires hors du cadre des interventions prévues dans les plans d'aide.

·**La question de la mobilité**, des déplacements est concomitante à celle de l'isolement : Mme Rozenn Danielou Le Meut évoque le transport à la demande et l'exemple de Carnac qui a créé un poste d'agent sur le CCAS en charge du transport à la demande et de l'entretien de la résidence autonomie.

·Autre expérience en Vendée, ce sont des **bénévoles** qui accompagnent les personnes âgées à leurs rendez-vous.

·La pharmacie propose de faire passer toutes les infos car ce lieu est un très bon relais.

En résumé

la question de la mobilité qui est une cause de l'isolement

l'existence de dispositifs : Mona Lisa, services civiques, bénévoles...

l'importance de la places des intervenants : auxiliaires de vie, infirmiers, kiné...

nécessité de développer "l'aller vers" les publics les plus éloignés

Pas de réponse unique : des propositions individuelles et collectives

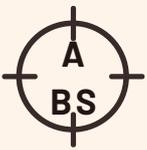
B) Les entretiens individuels auprès d'un panel de personnes âgées.

**18 foyers
interrogés**



**Un panel varié en fonction
du genre, du lieu d'habitat
(bourg/villages), personne
seule ou en couple, d'origine
ploemeloise ou plus
récemment installée**

âge	sexe		situation		lieu d'habitat		ancienneté d'installation	
	homme	femme	couple	seul	bourg	village	ancienne	récente
60-69 ans	1	1	1			1		1
70-79 ans	2	2	1	2	1	2	1	2
80-89 ans	4	9	2	9	1	10	10	1
90 ans et +	2	1		3	1	2	3	
TOTAL	9	13	4	14	3	15	14	4



Les questions abordées

-depuis combien de temps êtes-vous installé(e) sur la commune ?

-vous vous plaisez sur la commune ? (Qu'est-ce qui vous plait ? Qu'est-ce qui vous plait moins ? Qu'est ce qui a changé ?)

-quelles difficultés rencontrez-vous ? (A adapter en fonction de la réponse précédente)

-vous connaissez beaucoup de monde ? (Pour relancer d'autres personnes plus âgées, des plus jeunes ?)

-avez-vous de la famille à proximité ? Vous les voyez souvent, de temps en temps ?

-Il vous arrive de vous déplacer ? Souvent, de temps en temps, où ?

Si non : qu'est-ce qui vous empêche de vous déplacer ?

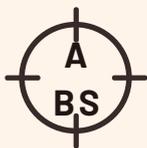
-Est- ce que vous participez à des activités (associatives, autres), lesquelles, où ? (Pour relancer si la personne ne participe à aucune activité : vous n'avez pas envie ? vous ne trouvez pas ce qui vous intéresse ? votre santé ne vous le permet pas ?)

- si vous participez à des activités : Celles-ci vous conviennent-elles ?

-Faîtes-vous appel à des services d'aide à domicile, de soins, autres... ?

-Comment cela se passe-t-il ? Vous en êtes satisfait(e) ?

-qu'aimeriez-vous voir créé ? (Pour relancer : comme activités, services ou aides, par exemple disposer d'un service de transport à la demande, disposer de visite à domicile de courtoisie, d'échanges, création d'activités de loisirs, de rencontres...)



Les résultats des entretiens

Ces entretiens ont été menés par les membres du copil entre août et octobre 2022. Ils ont été anonymisés. L'entretien s'appuie sur le modèle présenté plus haut, qui a servi de base à un échange avec prise de notes afin d'en garder une trace écrite. La parole des intéressés est retranscrite dans les résultats présentés ici.

1) depuis combien de temps êtes-vous installé(e) sur la commune ?

14 foyers avec une installation ancienne et 4 avec une installation récente

2) Vous plaisez-vous sur la commune de Ploemel ? Qu'appréciez-vous particulièrement ?

Une commune agréable où il fait bon vivre :

"L'ambiance est sympa, les voisins sont sympas",

"Nous apprécions Ploemel pour ses espaces verts, sa tranquillité et sa proximité avec l'océan"

...

" je profite du golf à proximité de mon logement"

"Je suis très heureux d'être à Ploemel"

" J'ai de bonnes relations avec mes voisins"

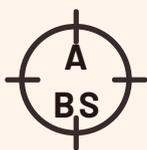
Qu'est-ce qui vous plait moins ?

" je regrette que le club des anciens n'existe plus"

"Bien qu'habitant à proximité du bourg, il est difficile d'y accéder avec mon mari qui se déplace en fauteuil, la route est dangereuse, il faut changer de côté "

" Il manque un vétérinaire, un petit magasin bricolage type Bricomarché ou Lidl. Les moyennes surfaces qui livraient pendant la Covid ne le font plus"

"Le voisinage a pratiquement entièrement changé donc on a moins de contact"



3) Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Les difficultés rencontrées se concentrent autour de 3 axes :

- **les déplacements** : " les routes sont dangereuses"
"absence de trottoirs pour me promener à partir de chez moi" "Il manque un transport type minibus pour aller faire les courses une fois par semaine"
- **la mobilité liée à la perte d'autonomie** : "je commence à avoir des difficultés pour aller me coucher à l'étage"
"j'habite seule et je suis sujette aux chutes", "il manque des bancs"
- **le manque de contacts** : " Nous ne connaissons pas beaucoup de monde, il est parfois difficile d'entrer en contact avec les Ploemelois, par exemple au repas du CCAS, les gens s'installent entre connaissances..."

4) Connaissez-vous du monde, avez-vous de la famille à proximité ?

3 catégories de personne

les personnes avec contacts et activités associatives : (5)

" je joue aux boules avec une quinzaine de personnes et je vois une de mes filles plusieurs fois par semaine "

"Je participe au comice agricole... bénévole dans une association... fais des balades avec des ami(e)s"

les personnes avec contacts avec leurs voisins et leur famille : (7)

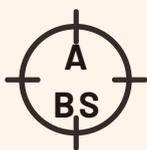
" j'ai de bonnes relations avec mes voisins"

"Je vois parfois mes sœurs et beaux-frères et principalement mon fils, bon contact avec le voisinage"

les personnes avec pour uniques contacts : la famille (3)

"quand nous étions plus jeunes nous avons participé dans les associations mais nous ne pouvons plus aller à le rencontre des gens pour raisons de santé"

"hormis mon fils je vois peu de monde, je ne sors plus, je suis sujette aux chutes "



5) vous vous déplacez souvent, de temps en temps ?

6) faites-vous des activités

des personnes autonomes

usage du véhicule quotidien

des personnes en perte d'autonomie

déplacements limités aux courses et rendez-vous médicaux

des personnes isolées

aucun déplacement, sans activités extérieures au domicile

8 personnes participent à des activités sportives, ou de loisirs en association ou avec des amis

6 personnes sans activités soit par choix, soit en raison de l'isolement

4 personnes participent aux activités organisées par le CCAS

6) Faites-vous appel à un service d'aides à la personne ?

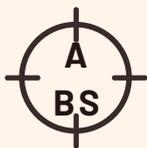
10 foyer sur 18 font appel à un service. Ils en sont tous satisfaits

7) Quels services souhaitez-vous voir créés ?

La mise en place d'activités de loisirs : cartes, sophrologie, danse, gym douce, etc... pour rencontrer des personnes, pour pallier à la disparition du club des anciens, faire un repas, faire une sortie à la journée de temps à autre (6 à 8 personnes)

Un transport collectif ou transport à la demande : 7 personnes auraient l'utilité d'un transport dès aujourd'hui ou en prévision du futur. Pour les courses, aller au marché à Auray

Des visites à domicile Pour les plus dépendants ou isolés, sans véhicule (2-3 personnes)
mise en place de mobilier urbain : augmenter le nombre de bancs



position du CoPil quant aux actions à privilégier

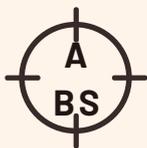
1 - Créer une piste cyclable sécurisée le long de la D 105 puis D 22 en direction d'Auray

Le comité de pilotage souhaite insister particulièrement sur le développement d'un tel équipement. Il a conscience qu'il s'agit d'un projet lourd en termes d'investissement et de partenaires impliqués mais c'est aussi un projet répondant à une forte demande de la population (pour rappel les pistes cyclables arrivent en tête des services à créer_résultats du questionnaire mobilité). Ce projet répond à des enjeux environnementaux forts, à l'évolution des modes de déplacement. Il s'inscrit dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie accompagnée d'une inflation importante.

Auray représente une destination ou un lieu de passage pour une grande partie des Ploemelois, c'est un centre d'activités pour les actifs, un lieu d'études, de loisirs, d'activités sportives pour les jeunes et un lieu de commerces pour toutes générations confondues. Développer une piste en liaison la plus courte ou directe possible répond aux besoins des Ploemelois, c'est pourquoi il est nécessaire qu'elle suive les axes routiers existants.

L'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique ayant pris la compétence mobilité, le comité de pilotage propose que l'élue déléguée à l'intercommunalité, accompagnée des élus environnement et travaux puissent porter ce projet à la connaissance des élus de l'intercommunalité.

En effet dans son plan d'actions mobilité, l'intercommunalité, au sein de la grande thématique "Modes Actifs" a inscrit l'action : Valider une maîtrise d'ouvrage directe par AQTA sur des axes cyclables très structurants" en s'accordant avec les communes sur les axes cyclables sur lesquels AQTA pourraient devenir maître d'ouvrage et en travaillant en étroite collaboration avec le département dans le cadre de son schéma des mobilités pour planifier des aménagements cyclables le long des départementales pour favoriser les déplacements cyclables directs du quotidien (p 19 plan mobilités AQTA).



2 - Organiser un transport à la demande

Afin de répondre aux besoins d'une part des personnes isolées ou en situation de handicap, le comité de pilotage préconise de mettre en place un transport à la demande organisée par la collectivité, qui permette aux Ploemelois(es) concerné(es) de pouvoir :

- aller faire des courses
- se déplacer vers la ville centre : Auray (jour de marché, commerces, administration...)
- disposer d'un transport pour aller vers les activités proposées par la commune (activités de loisirs, bien-vieillir, médiathèque...).

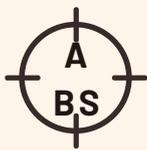
A ce titre, le département a inscrit dans son schéma autonomie 2023-2028 comme objectif de travailler à l'amélioration des possibilités de transport de personnes dépendantes pour lutter contre leur isolement et leur faciliter l'accès aux mesures de prévention développées sur les territoires.

D'autre part, ce transport à la demande pourrait également permettre aux jeunes sans moyens de transport et au vu des horaires de bus limités de se déplacer vers :

- leurs lieux d'intérêt (Auray, les plages de Carnac l'été).

Quels moyens ? :

- un véhicule adapté existant.
- embauche de jeunes en service civique, période de 6 à 12 mois.



3 - Proposer et organiser des activités de loisirs à destination du public senior

Au vu de la demande recensée lors des entretiens individuels, le comité de pilotage propose de mettre en place un programme d'activités de loisirs régulier pour pallier à l'absence actuelle de proposition. Ces activités permettront de créer du lien social. Idéalement un transport sera mis en place pour aller chercher les personnes les plus éloignées du bourg de Ploemel.

Où organiser ces rendez-vous ?

La médiathèque de Ploemel :

Suite à la rénovation et l'extension de la médiathèque en 2021, l'équipe de professionnels a pour objectifs de s'ouvrir à tous les publics, de proposer des activités variées autour de la culture, et de faire de ce lieu un espace de convivialité et de rencontres.

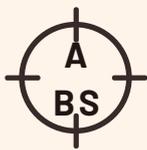
A la lecture des informations délivrées lors des entretiens réalisés auprès des personnes âgées, il ressort un fort besoin d'activités variées, de pouvoir sortir et de rencontrer d'autres personnes. Les personnes interrogées exprime notamment le regret concernant la disparition du "club des anciens".

Afin de répondre à cette demande, des expériences ont déjà été menées au cours de l'année 2022 (représentation artistique autour des fables de La Fontaine, ateliers réalité virtuelle...). Le C.C.A.S. mène également tout au long de l'année des activités "bien vieillir" (équilibre-mémoire-relaxation-prévention routière...)

L'association des deux services permettrait d'envisager un programme d'activités de loisirs annuel dans un lieu convivial, et d'inscrire des rendez-vous réguliers pour un public en demande.

Qui pour s'occuper de ces rendez-vous ?

Les services civiques évoqués plus haut au sujet du transport à la demande permettraient de suivre l'organisation de ce type d'évènements. L'association Service Civique Seniors propose son accompagnement aux collectivités pour recruter des jeunes, souhaitant donner de leur temps pour lutter contre l'isolement.



4- Développer "l'aller vers" les personnes les plus isolées, ne pouvant ou ne souhaitant pas participer à des activités de groupe

Mettre en place des visites à domicile auprès des personnes les plus isolées pour maintenir un lien.

Ces visites pourront avoir un objectif particulier :

- la lecture
- le jeu
- une aide administrative...

Lors de la distribution du Vivre A Ploemel, profiter de ce moment pour échanger avec les plus âgés.

Ces activités pourront également être suivies par les jeunes en service civique.

Remerciements et mot de conclusion de Mme Morvant vice-présidente du C.C.A.S.

En tant que vice-présidente du C.C.A.S., je remercie toutes les personnes et particulièrement le comité de pilotage, les acteurs locaux, les professionnels médico-sociaux, l'organisme de formation, qui ont contribué à la réalisation de cette première édition de l'analyse des besoins sociaux de la commune de Ploemel et sans qui cet outil n'aurait pu être réalisé. Je renouvelle mes remerciements aux élus du conseil municipal, du conseil d'administration du C.C.A.S qui ont rendu cette démarche possible. Que la lecture de ce document soit pour vous tous, source d'enrichissement et ouvre à la réflexion.

Il ressort de cette analyse des besoins sociaux un exercice à la fois riche d'enseignements, positif et constructif. Elle est l'occasion et l'opportunité de rencontrer les principaux intéressés ciblés par cette démarche. Sans donner une vision exhaustive des situations, le questionnaire auprès de la population ainsi que les entretiens auprès du public senior ont apporté des clés de compréhension sur les modes de déplacement, le quotidien et les besoins en socialisation. Bien qu'il n'y ait pas deux cas identiques, certaines similitudes ont été soulignées et ressortent très fortement. Celles-ci vont permettre de mieux se représenter les actions à mettre en place.

Le comité de pilotage réuni en instance le 30 janvier 2023 a fixé les axes prioritaires cités plus haut.

Pour conclure, je dirais qu'en réalisant cette analyse, le C.C.A.S. à chercher à

- améliorer ses connaissances sur les attentes de la population ploemeloise
- fonder son action sur une réflexion permettant d'optimiser l'offre des services disponibles sur la commune
- et d'instaurer une dynamique partenariale avec l'ensemble des services sur des enjeux forts et partagés.